

Un quatrième recours contre le projet Est-TVM

Rémy Calland | 14 oct. 2014, 07h00



Champigny, avenue du Général-de-Gaulle. Après l'opération escargot de septembre 2013, l'association passe à la vitesse supérieure avec ce recours. **(LP/F.D.)**

Ce super bus qui doit relier Créteil à Noisy-le-Grand dès 2017, l'Est-TVM, est encore loin d'être en circulation mais plusieurs procédures lui mettent déjà des bâtons dans les roues.

Aux recours de Sylvain Barrios, député-maire UMP de Saint-Maur, du conseiller général Nicolas Clodong (DVD) et de l'association Mieux se déplacer à bicyclette, il faut ajouter celui de l'association des commerçants Essor Campinois, qui remet en cause le projet en site propre sur l'avenue du Général-de-Gaulle à Champigny. « De 2 x 2 voies, on passerait à 1 x 1 voie, or les commerces de cette rue vivent du fait que les clients peuvent stationner et que les livraisons sont assurées. Demain, ce sera impossible, et tous les commerces de proximité disparaîtront », prédit M^e Rajess Ramdenie, l'avocat de l'association.

La crainte des commerçants

« Le jour où ils commencent les travaux, c'est terminé, je dépose le bilan », affirme même Bruno Loubatié, qui dirige la société Cindar, 25 salariés. Au-delà de cette problématique locale, l'avocat remet en cause l'essence même de l'Est-TVM : « Il sera inutile car il fera doublon avec la ligne du métro du grand Paris entre Créteil et Noisy-le-Grand, qui aura la préférence des usagers. »

Un argument réfuté par Yves Fuchs (EELV), adjoint chargé des déplacements à Champigny : « Le TVM aura un usage différent, avec des arrêts beaucoup plus rapprochés, à 400 m les uns des autres. Et il permettra une liaison directe entre les universités de Marne-la-Vallée et de Créteil. » Pour l'élu, ce recours est « un coup dur pour le TVM » car, bien qu'il ne soit pas suspensif, il pourrait remettre en cause le calendrier : « Nous espérons que les principaux travaux sur l'avenue du Général-de-Gaulle pourraient se faire avant le gros du chantier sur la D 4 (*NDLR : pour le métro*), mais avec le recours, ce ne sera pas possible. Et on ne peut pas gêner la circulation sur les deux principaux axes de la commune en même temps. »

Au conseil général, Marc Thiberville, vice-président PC chargé des transports, ne s'attendait pas au recours de l'association campinoise : « Nous avons mis en place un travail de concertation important sur le stationnement et la perte d'activité des commerces. Nous avons retravaillé le dossier pour donner plus de stationnements, il nous semblait que nos dernières propositions avaient reçu un écho positif de la plupart des commerçants, avec la possibilité de ne pas être en site propre sur certains secteurs. »

Si l'élu affirme que le projet peut être adapté aux contraintes soulevées par ces procédures, il attend le 21 novembre, date limite de dépôt des recours, pour mesurer l'étendue de la contestation.